



MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Médiathèque du Bois d'Oingt

Texte présenté en 2009 au conseil municipal du Bois-d'Oingt

Contexte géographique et administratif

Le Bois d'Oingt est une commune de 2021 habitants (INSEE 2009). Elle fait partie de la communauté de communes « Pays du Bois d'Oingt » soit 18 communes (15 600 habitants) dont 8 disposent d'équipement de lecture publique : Bagnols, Chamelet, Châtillon-Chessy, Oingt, Saint Laurent d'Oingt, Saint Vérand, Theizé et bien sûr le Bois d'Oingt.

Dans la communauté de communes, la commune du Bois d'Oingt, également chef lieu de canton, occupe une place privilégiée de par sa taille, son statut administratif et surtout sa centralité.

Situation existante

La bibliothèque actuelle est située au centre du village. Les responsables sont Mmes Cousinier et Thimonier. Elle est animée par une salariée, Mme Goujon (10 heures) et une équipe de 18 bénévoles dont le travail hebdomadaire se monte à 48 heures.

La bibliothèque présente des indices d'activité au-dessus ou dans la moyenne des communes de taille équivalente : budget d'acquisition confortable, fonds conséquent, rotation des documents imprimés correct (en revanche, comme déjà vu avec l'équipe, il y a lieu de s'interroger dans l'état actuel sur la pertinence d'un fonds disco adulte). De plus l'équipe de la bibliothèque est active et réactive (elle s'est notamment livrée cette année à un travail considérable sur le fonds des documents et le réaménagement des espaces).

En revanche, les locaux sont inadaptés de par leur superficie insuffisante (113 m²) et leur configuration (plusieurs espaces assez réduits sur plusieurs niveaux parfois difficilement accessibles). Il paraît difficile d'imaginer une amélioration sensible des services dans l'état. Le projet d'agrandissement via une pièce attenante ne semble pas être une solution viable puisque les locaux seraient encore sous dimensionnés et qualitativement non satisfaisants.

Ce constat sur les locaux est une occasion de repenser l'équipement bibliothèque du Bois d'Oingt.

L'objectif de ce document est donc de présenter à Monsieur le Maire, le conseil municipal et l'équipe de la bibliothèque deux projections :

- une médiathèque municipale

- une médiathèque à vocation territoriale

Rappel : les missions de la médiathèque

- une offre de documents, régulièrement renouvelée et actualisée
- une mise en valeur des collections pour développer la lecture auprès des publics jeunes, adultes, des personnes âgées
- un accès à Internet, accompagné pour tout public (recherche documentaire et autres services)
- des animations événementielles

Les deux derniers aspects doivent être améliorés.

Projection 1 : mise à niveau d'une médiathèque communale

La première alternative serait de redéfinir un projet à l'échelle du Bois d'Oingt

La surface pressentie est de 180 m² (0.09 m²/habitant). Cette superficie permettrait à la bibliothèque d'assurer pleinement ses missions et de disposer les documents de manière attractive, d'avoir des espaces libres pour la lecture ou la consultation sur place, de faciliter les déplacements et de consacrer une partie de l'espace à la mise en place d'animations (un élément fondamental dans la vie d'une médiathèque).

Les préconisations concernant l'équipe sont les suivants : **1 cadre C** (filière culturelle) **à temps plein**.

La bibliothèque proposerait une **offre multi-support**.

Un projet de ce type représenterait certes un progrès notable mais on peut se demander si l'investissement financier alors réalisé permettrait vraiment de développer l'impact de la bibliothèque...

Projection 2 : une médiathèque à vocation territoriale

L'idée est de conforter la bibliothèque comme un des éléments forts de l'animation du village mais aussi d'en faire un équipement rayonnant sur des communes environnantes (ce qu'elle fait déjà en partie).

Le schéma départemental de lecture publique, voté en janvier 2008 par l'Assemblée départementale, inscrit les bibliothèques dans un territoire plus large que celui de la commune pour une meilleure qualité de service et une prise en compte accrue des besoins des habitants.

Il prévoit en particulier des médiathèques appelées Médiathèques à Vocation Territoriale : équipements rayonnants sur d'autres communes sans bibliothèques d'une part, et d'autre part coordonnant, avec l'aide de la Médiathèque départementale, un réseau de bibliothèques. L'objectif est d'associer et de mutualiser les pratiques et les moyens pour plus d'efficacité et de réactivité.

Le territoire desservi par la médiathèque du Bois d'Oingt serait celui correspondant aux communes de l'ouest et du nord-ouest de la Communauté de communes (le sud et l'est étant déjà desservis par Theizé, Bagnols et Chatillon/Chessy). A savoir : le Bois d'Oingt, Chamelet,

Jarnioux, Legny, Letra, Moiré, Oingt, Saint Laurent d'Oingt, Sainte Paule, Saint Vérand, Ternand, Ville sur Jarnioux. Soit un bassin de population d'environ 9000 habitants.

On peut considérer que les populations correspondant aux communes disposant déjà d'un équipement de lecture publique peuvent être soustraites (Chamelet, Oingt, Saint Laurent d'Oingt et Saint Vérand). Cela n'implique surtout pas qu'elles seraient en dehors de la « zone d'influence » de la médiathèque à vocation territoriale puisque, comme déjà indiqué, des modalités de travail en réseau seront à étudier entre les différents équipements (catalogue commun, circulation des documents et des lecteurs, carte unique de lecteur...).

La médiathèque à vocation territoriale du Bois d'Oingt desservirait donc une population d'environ 5500 habitants.

La surface pressentie est d'environ 500 m² (0.09 m²/habitant).

Les préconisations concernant l'équipe pour un projet de ce type sont les suivants : **1 cadre B** (filiale culturelle) **à plein temps** et **2 cadre C à plein temps**.

Elle proposerait une **offre multi-support importante**.

Au final, elle pourrait accueillir un public élargi dont les écoles et les publics spécifiques actuellement non desservies par les bibliothèques existantes .

Cette projection, ambitieuse, serait au cœur d'un véritable projet culturel pour le territoire.

Il pourrait être soutenu par les institutions publiques :

- l'Etat : la DGD avec taux bonifié pour projet intercommunal
- les contrats pluriannuels du département
- les contrats de développement (contrat de pays) et l'intercommunalité sont éventuellement des pistes qu'il conviendra d'explorer.

Normes de constructions et d'aménagement:

Dans un cas comme dans l'autre, il est important de connaître les normes de construction ou d'aménagement à suivre...

1. Le bâtiment doit être **accessible** :

Le meilleur des cas est le bâtiment de plain-pied en évitant seuils, marches, dénivellations qui empêchent la circulation d'un fauteuil pour handicapé, d'une poussette ou d'un chariot de livres. Si ce n'est pas le cas, un ascenseur est impératif.

L'accessibilité des services aux personnes handicapées doit se faire en évitant le recours à des tiers, ou à des cheminements distincts de ceux du grand public (principe de non discrimination). Prévoir également quelques places de parking pour le public et pour l'équipe de la bibliothèque ainsi qu'un accès et un stationnement facile pour le bibliobus.

2. Le bâtiment doit être **lisible** de l'extérieur et de l'intérieur :

Une signalisation générale extérieure permettra au nouvel habitant, au nouvel usager de repérer le bâtiment. La signalisation du bâtiment lui-même permet d'identifier la bibliothèque, en particulier si le bâtiment est affecté à d'autres activités en plus de la bibliothèque.

L'entrée du bâtiment donnera quelques indications essentielles en particulier les heures d'ouverture.

A l'intérieur, une signalétique claire donnera au moins les indications des différentes zones et les lieux de renseignements.

3. Le bâtiment doit être **flexible** :

Les espaces doivent être modulables et réaménageables tout au long de l'existence de la bibliothèque. Les séparations entre les différentes activités ne doivent pas être définitives ni bloquantes pour le service : éviter les cloisons en dur ou les murs porteurs en particulier dans les lieux ouverts au public. Les différents espaces seront délimités par l'agencement du mobilier. Cependant certaines fonctionnalités (bureaux, sanitaires, local de stockage) peuvent être plus précisément définies.

4. Le bâtiment doit être **compact** :

Il doit avoir un bon rapport « surface dans œuvre (sdo) » et « surface utile (su) ». Traquer les circulations intempestives entre les différents espaces : le cheminement d'un lieu à un autre doit être le plus court possible. Eviter les zones aveugles : place perdue, difficultés de surveillance. S'interroger sur la pertinence d'une mezzanine ou d'un étage: personnel supplémentaire pour surveiller, lieu souvent bruyant, va-et-vient dans l'escalier.

5. Le bâtiment doit être **extensible** :

Souvent construite au minima demandé (rappel : le 0,07m² par habitant demandé avec un seuil plancher de 100 m² est une recommandation de la DLL pour avoir accès aux subventions de l'Etat et non une norme, la recommandation pour une médiathèque étant 0,09 m² par habitant), la bibliothèque a ensuite du mal à grandir avec le reste du village ou à accueillir des supports différents. La conception et l'architecture du bâtiment devraient permettre sa future croissance en occasionnant un minimum de perturbations sur le fonctionnement.

6. Le bâtiment doit être **intelligent** :

L'intégration d'une technologie au service des usagers et du personnel doit être prévue dès la conception : précâblage informatique général du bâtiment. Pour mémoire : 1 poste de travail informatisé correspond à 2 prises électriques et 2 connexions réseau. Penser à l'installation éventuelle ultérieurement de postes multimedia ou de consultation du catalogue pour le public (opac) à divers endroits de la bibliothèque.

7. Le bâtiment doit être **confortable** :

Les usagers doivent avoir envie de passer du temps à la bibliothèque. Le personnel bénévole ou salarié ne doit pas y risquer sa santé !

La bibliothèque doit disposer si possible d'un éclairage naturel maîtrisé plutôt qu'un éclairage entièrement artificiel : préférer des ouvertures au nord, penser à l'effet de serre s'il y a de nombreux vitrages au sud ou à l'ouest (rechercher dans ce cas une protection solaire), un éclairage zénithal est en général très agréable.

L'éclairage artificiel variera entre 350 lux dans la zone de prêt et le bureau et 500 lux dans l'espace de travail. Rechercher un éclairage mixte fluorescent-incandescent aux incidences thermiques modérées. Il est conseillé de prévoir un éclairage au plafond non figé qui puisse être modulable en cas de modification de l'organisation intérieure de la bibliothèque, et la présence de lampes individuelles. Ce dispositif permet de respecter l'harmonie d'ensemble entre la lumière naturelle et artificielle.

Prévoir des hauteurs de plafond suffisantes (3 m minimum) dans les espaces publics ; un volume d'air suffisant dans les mezzanines ou les espaces recréés.

Le choix du chauffage doit prendre en compte les aspects suivants : fonctionnalité, occupation de l'espace, esthétique, coût, silence.

Les locaux doivent bénéficier d'une bonne insonorisation : éviter les résonances de hall, d'escalier, de plafonds, de sols (les sols carrelés ne sont pas forcément la meilleure option), les communications de bruits entre salles d'usage différent : public/bureau, étude/animation.

Penser que les puits de lumière sont des puits de son.

8. Le bâtiment doit être **économique** :

Anticiper les coûts de fonctionnement de chauffage et d'éclairage en pensant à l'orientation du bâtiment.

La récupération d'espaces déjà construits peut apparaître comme moins coûteuse, mais le surcoût du second œuvre dû au réaménagement risque d'annuler les gains du gros œuvre : prévoir une surcharge des planchers de l'ordre de 500 kg par m² dans les zones de stockage des livres.

9. Le bâtiment doit être **beau** :

A l'extérieur, la bibliothèque peut par son architecture être le signal fort de l'engagement de la municipalité dans le domaine de la lecture ; à l'intérieur on s'appliquera à faire de la bibliothèque un lieu d'harmonie et d'apaisement que tout usager pourra ressentir rien qu'en poussant la porte d'entrée...

Les espaces publics

Attractifs, ils sont destinés à accueillir le public dans de bonnes conditions.

1. **L'Espace Accueil**

C'est le lieu qui donne envie d'entrer, de rester. Il est donc à penser en priorité : un accueil mal placé, inconfortable pour l'utilisateur ou le personnel, qui ne remplit pas ses fonctions d'orientation, d'information, de prêt et de surveillance peut mettre en difficulté le bon fonctionnement des autres espaces de la bibliothèque. Sa surface ne peut être réduite à la seule installation d'une banque de prêt. Prévoir un ou deux postes de travail informatique, des vestiaires à proximité (accueil de classes, de groupes), du matériel d'information (grilles, panneau d'affichage...) ainsi qu'éventuellement les sanitaires prévus dans le hall plutôt qu'à proximité des documents.

Il sera plus agréable avec un éclairage et une ventilation naturels, mais attention aux courants d'air ! S'il n'y a pas d'entrée spécifique pour les livraisons, prévoir un accès extérieur facile pour le bibliobus.

2. **L'Espace Enfants**

Les circulations entre ce secteur et les autres espaces de la bibliothèque doivent être particulièrement évidentes pour permettre aux enfants et aux pré-adolescents une libre fréquentation de l'ensemble des services.

Un zonage par âge permet aux tout-petits (bacs + podiums ou tapis spécifique, coussins, poufs...) de « lire » en toute sérénité, les plus grands disposant d'un espace convivial avec chauffeuses près des bd (en bacs) et des périodiques.

Les documents seront sur rayonnages et en bacs pour les activités de prêt. La consultation sur place nécessite des tables et chaises. Dans une bibliothèque de petite surface, cet espace peut être le même que l'espace de travail adultes. Cet espace doit être visible depuis la banque de

prêt, et requiert une barrière acoustique légère. Sous la dénomination heure du conte on regroupe toute activité intime et douce avec un adulte : conte, lecture d'histoires, éventuellement projections, qui demande un secteur isolé mais pas nécessairement fermé, avec éventuellement des gradins recouverts de coussins. Si cet espace n'est pas défini ainsi, il faut accroître l'espace tout petits en ayant recours aux podiums amovibles. Ce lieu est indispensable pour permettre un accueil des enfants autre qu'utilitaire (prêt) et favoriser des animations au sein de la bibliothèque.

3. L'Espace adultes/adolescents

L'espace peut se répartir en deux zones ; il doit être très mobile pour permettre des aménagements successifs via le mobilier.

L'espace le plus vaste est destiné au prêt : Il est équipé en rayonnages, bacs et mobilier spécifique selon les documents (périodiques, BD...). Il peut bénéficier d'un éclairage naturel, mais l'ensoleillement direct est prohibé. C'est un espace central dont l'acoustique doit être calme. Il doit être visible depuis la banque de prêt, être proche du secteur consultation sur place (espace de travail) et éventuellement bénéficier d'un passage facile vers l'espace d'animation ou la salle d'exposition.

L'espace consultation sur place, ouvrages de références est équipé en tables et chaises (pour 4 lecteurs, une table = 1,60 m x 1,20 m), de rayonnages, d'un poste de consultation du catalogue informatisé (OPAC) et/ou d'un poste multimédia avec accès Internet et cédérom. On peut aussi mixer salle de travail/espace de consultation adultes/enfants. Il est à prévoir à proximité des documentaires adultes et jeunes et peut bénéficier d'un éclairage naturel. La surveillance doit pouvoir s'exercer depuis la banque de prêt.

4. L'Espace revues

Cet espace signifie zone de lecture sur place des revues. Il est équipé en présentoir de périodiques et en chauffeuses en nombre suffisant (prévoir d'y installer également quelques chaises, plus faciles à utiliser pour les personnes âgées). C'est presque l'espace le plus convivial de la bibliothèque. C'est une zone attractive qui doit être visible de l'extérieur et/ou de l'entrée.

5. Les espaces dédiés

Il peut s'agir d'un seul local d'environ 20 m² (minimum) avec stockage de documents (préparation passage du bibliobus), rangement de matériel, bureau polyvalent ou de 2 espaces séparés dont l'un sera plus dédié au travail interne : commandes, secrétariat, administration, documentation, catalogage et traitement des documents. Prévoir 1 ou 2 bureaux avec caissons, 1 poste de travail informatisé éventuellement et installation du serveur (penser aux réseaux), des rayonnages, une grande table de travail (couverture et réparation des livres), 1 ou 2 armoires, 1 tableau d'affichage, un coin kitchenette équipé s'il n'a pas été prévu ailleurs. Bien distinguer la zone de travail et la zone de repos/cuisine. Sol facile d'entretien, éclairage naturel, ensoleillement possible. Ce secteur doit se trouver à proximité de l'entrée extérieure ou en très bonne liaison rapide avec une entrée de service.

Sanitaires : de 15 à 20 m², il doivent être normalisés pour un accueil handicapé (1 seul pour tout le monde doit suffire) et être pourvus d'un point d'eau notamment pour le ménage c'est à dire sans vasque pour seau ou arrosoir. Ils doivent être à l'extérieur des salles de prêt et éventuellement à l'extérieur de la bibliothèque si le bâtiment dispose de locaux communs servants à proximité : hall, salle d'exposition, de réunion, point kitchenette / café.

Répartition des espaces : Médiathèque municipale

Les données des surfaces sont à adapter et peuvent être modulables.

	PLACES ASSISES ET MOBILIER	SURFACE	PART
ACCUEIL - Bureau d'accueil	- 2 places assises - 1 bureau de prêt/retour - 1 étagère ou armoire de rangement	10 m2	10%
- Espace Internet et OPAC	- 2 stations multimédia - 2 chaises	8 m2	
ADULTES Espace présentation des imprimés et des CD	- Étagères de 1m50 à 1m70 de hauteur - Présentoirs à livres - Tablettes de présentation - Bacs à CD et matériel d'écoute	45 m2	25 %
ADULTES/ADOS Espace consultation revues	- Rayonnages à revues - Chauffeuses (4)	6 m2	3.5 %
ADULTES/ADOS/JEUNESSE Espace consultation, travail	- Tables (3) - Chaises (8 à 12)	10 m2	5.5 %
JEUNESSE Espace présentation des livres	- Étagère 1m50 de hauteur maximum - Bacs à albums et à BD - Bacs à CD	35 m2	19.5 %
JEUNESSE Espace lecteur, détente	- Podium - Poufs - Gradins : 20-25 places	20 m2	11 %
ESPACE ANIMATIONS/EXPOSITIONS		28 m2	15.5 %
Services intérieurs	- Tables/bureau - Chaises - Rayonnages/armoires	18 m2	10 %

TOTAL	180 m2	100%
--------------	--------	------

Répartition des espaces : Médiathèque à vocation territoriale

Les données des surfaces sont à adapter et peuvent être modulables.

	PLACES ASSISES ET MOBILIER	SURFACE	PART
ACCUEIL - Bureau d'accueil - Espace Internet et OPAC	- 2 places assises - 1 bureau de prêt/retour - 1 étagère ou armoire de rangement - 4 stations multimédia - 4 chaises	30 m2 30 m2	12%
ADULTES Espace présentation des imprimés et des CD	- Étagères de 1m50 à 1m70 de hauteur - Présentoirs à livres - Tablettes de présentation - Bacs à CD et matériel d'écoute	100 m2	20 %
ADULTES/ADOS Espace consultation revues	- Rayonnages à revues - Chauffeuses (10)	30 m2	6 %
ADULTES/ADOS/JEUNESSE Espace consultation, travail	- Tables (10) - Chaises (40)	40 m2	8 %
JEUNESSE Espace présentation des livres	- Étagère 1m50 de hauteur maximum - Bacs à albums et à BD - Bacs à CD	100 m2	20 %
JEUNESSE Espace lecteur, détente	- Podium - Poufs - Gradins : 20-25 places	50 m2	10 %
ESPACE ANIMATIONS/EXPOSITIONS		70 m2	14 %
Services intérieurs	- Tables/bureau - Chaises - Rayonnages/armoires	50 m2	10 %

TOTAL		500 m2	100%